



## A partir de quelle somme totale de travaux ,faut-il faire un devi

Par **kinzu06**, le **05/05/2010** à **17:17**

Bonjour,rnA partir de quelle somme totale de travaux ,faut-il faire un devis et donc un vote en assemblée générale???  
Notre syndic nous demande de payer des travaux d'electricité effectués, mais non votés en assemblée générale, est ce légal  
merci par avance pour votre réponse.

Par **Untel**, le **07/05/2010** à **03:42**

Bonjour,rnrnC'est l'assemblée générale qui définit à partir de quelle somme le syndic doit d'une part faire des devis et d'autre part demander l'autorisation de l'AG.  
Si ces 2 sommes sont différentes et que le montant des travaux se trouve entre les 2, le syndic doit demander l'avis du conseil syndical.  
Ces sommes sont définies pour une durée indéterminée mais peuvent être modifiées à chaque AG, sous condition d'être à l'ordre du jour.  
Pour connaître ces sommes vous pouvez vous reporter aux comptes rendus d'AG mais il faudra peut-être remonter loin.  
Sinon renseignez-vous auprès du président de votre conseil syndical, il est censé les connaître.  
Cordialement.

Par **kinzu06**, le **07/05/2010** à **13:39**

merci pour la réponse  
cordialement